

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
----  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**  
----  
**ARRETE du MAIRE**  
----

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.  
Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Demande d'autorisation de brocante par le comité des fêtes de Molinghem le dimanche 10 septembre 2023.

**OBJET :**

**Vente au déballage,  
brocante du 10 septembre 2023.**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur DELHAYE Michael, Président du comité des fêtes de Molinghem est autorisé à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera le dimanche 10 septembre 2023, rue le Châtelier, parc du kiosque., rue Cense Balque, rue du Dr Roux.

Fait à ISBERGUES, le trente et un juillet deux mil vingt-trois.

Le Maire,

